

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

ETABLISSEMENT : 0370009J

Lycée François RABELAIS - CHINON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2017-2018

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 16 janvier 2018

Date de la séance : Mardi 30 janvier 2018

Présidence de : FERNANDÈS Isabelle

Quorum : 15

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

1- **Conseil d'administration**

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017.

◆ **Gestion administrative et financière**

- ◆ DBM exercice 2018.
- ◆ Contrats et conventions.
- ◆ voyages et sorties.

2- **Organisation pédagogique et éducative**

Préparation de rentrée 2018 :

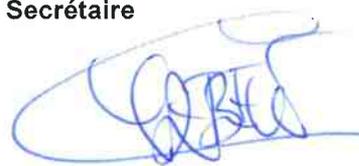
- ◆ Prévisions d'effectifs et de structures.
- ◆ Dotation horaire et répartition de service.

Signatures

Le Président


FERNANDÈS Isabelle

Le Secrétaire


DEBÈVE Yves

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : **Mardi 30 janvier 2018**

Qualité	Titulaires					Suppléants			
	Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	FERNANDES Isabelle	O						
	Adjoint	PERREAU Nicolas	O						
	Gestionnaire - Agent comptable	WILLEFERT Jean-Paul	O						
	CPE	GRELET Claudine	O						
	Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	BRETHOUX Nicolas	O						
Elus locaux	Collectivité de rattachement Conseiller Régional	GILLE Jean-Patrick	N	O	O	ROIRON Pierre Alain	N	O	O
	Collectivité de rattachement Conseillère Régionale	PAIN Isabelle	N	O	O				
	Groupement de commune	MOUTARDIER Denis	O						
	Commune siège	LAMBERT Christelle	N	O	O				
Personnalité qualifiée		FLORI Myriam	N	O	N				
Total		10	6						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LABOURDETTE Christophe	O			DUFRESNE Gilles			
		DEGOUSSE Elisabeth	O						
		HASSOUNI Christine	O						
		ATMANI Hassan	O						
		BAUDRY Christophe	O						
		VUILLERMOZ Lucile	O						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	BRAULT Philippe	O						
		DEBEVE Yves	O						
		DERANGEON Adeline	O						
Total		9	9						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	RAINON Delphine (FCPE)	O			BRETON Mickaël (FCPE)			
		CHOLLET Véronique (FCPE)	N	O	O	GOMES Florence (FCPE)			
		AESCHBACHER Stéphanie (FCPE)	O			GALLET Stéphanie (FCPE)			
		BEAULIEU Jeanina (FCPE)	O			BRIAND Betty (FCPE)			
		TOROSSIEN Florence (PEEP)	N	O	O	VAN-ACKER Marielle (PEEP)	O		
	Elèves	LAREIA Andy STS-MS2	O			GUION Kévin, STS MS1			
		GUERIN Marilou TS2	N	O	O	YAÏCHE Yoann TS2	O		
		BARRANGER Anaïs 1STMG1	O			NAGUET Léo 1 STMG1			
		HENRY Théotim 1STI2D1	N			RAFFAULT Juliette 1S2			
		ROBARDET Thomas TSTMG1	N						
Total		10	5			2			

Invités : Stéphane Picot (Gestionnaire matériel, fondé de pouvoir), Mathilde Lartaut

Madame la Provisoire ouvre la séance à 18h20

1. Désignation du secrétaire de séance :

M. DEBÈVE, représentant des personnels ATSS assure le secrétariat de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 23 novembre 2017.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Votants : 21

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

✓ **Tableau d'occupation des logements de fonction :**

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de proposer à la collectivité territoriale de rattachement une modification des concessions de logement par nécessité absolue de service pour l'année scolaire 2017 – 2018. M. Debenest, Provisureur par intérim du Lycée Professionnel Cugnot à Chinon, occupera le logement T5 situé au 3^{ème} étage, vacant à ce jour. Cette concession par NAS sera décomptée dans l'effectif pondéré du Lycée Professionnel Cugnot.

Votants : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-75**

✓ **Convention départementale d'accompagnement par un SESSAD sur le temps scolaire :**

Cette convention détermine les conditions générales des rapports et des engagements respectifs dans le cadre du partenariat concernant l'accompagnement des élèves par un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile), dans un établissement scolaire d'Indre-et-Loire. Un SESSAD intervient auprès d'un élève, après notification de la Commission des Droits et de L'Autonomie des personnes Handicapées.

La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

L'élève bénéficiaire est Tom GUEDES scolarisé en TSTMG. Dix personnels du SESSAD interviennent au sein de l'établissement, une monitrice éducatrice, un ergothérapeute, un psychomotricien, trois éducateurs spécialisés, une superviseuse, une psychologue, un orthophoniste, un chef de service. L'annexe où figure le nom du bénéficiaire ainsi que les noms des intervenants sera réactualisée chaque année scolaire.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-73**

✓ **Marché de fourniture d'électricité :**

M. l'agent comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer l'acte d'engagement relatif à la fourniture d'électricité pour l'année 2018. Le titulaire du marché est EDF suite à 2 mises en concurrence successives, la 1^{ère} en octobre 2017 déclarée infructueuse en novembre en raison de l'absence de réponse, la 2^{ème} en novembre 2017.

Mme Aeschbacher demande les raisons d'une hausse de 25% du prix de l'électricité.

M. Willefert répond que le prix de l'électricité est indexé sur le cours du pétrole et du charbon et qu'en raison de la forte demande de pays comme la Chine, le prix de l'électricité varie selon l'offre et la demande. La hausse ne concerne que les contrats professionnels.

M. Atmani fait remarquer qu'il existe d'autres fournisseurs d'électricité.

M. Willefert répond que le fournisseur est celui retenu par APPROLYS CENTR'ACHATS.

M. Brethoux souligne que Mme Billy, représentante des personnels enseignants lors d'un précédent mandat, avait mis en garde et avait demandé qu'un suivi des marchés soit mis en place pour contrôler l'évolution des prix de l'électricité.

Votants : 22 Exprimés : 22 Pour : 20 Contre : 1 Abstentions : 1

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-76**

✓ **La grille tarifaire des tarifs demi-pension et internat pour l'année 2017 – 2018 :**

Les lois de décentralisation ont confié à la collectivité de rattachement (la région pour les lycées) la détermination des tarifs et des règles de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement des EPLE.

La région Centre a mis en place une politique régionale relative aux tarifs de restauration et d'hébergement dans les lycées. Elle consiste à resserrer les écarts existants entre les différents tarifs des EPLE et à normaliser leur mode de calcul.

M. l'agent comptable gestionnaire présente pour information la fiche des tarifs 2018 transmise par la Région.

✓ **PFT : modification de tarification des prestations :**

Le Comité de pilotage de la Plateforme Technologique du Chinonais lors de la séance du 19 décembre 2017 a voté à l'unanimité l'évolution de la grille de tarification des prestations. Cette grille n'a pas changé depuis la décision du conseil d'administration du 29 novembre 2004.

Mme La Provisoire demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la modification des tarifs. L'indemnisation des enseignants intervenant dans le cadre de la PFT est fixée en référence au barème de Montpellier et définit la base horaire de rémunération calquée sur le taux de l'heure supplémentaire effective (HSE) d'un agrégé classe normale soit 57.13 euros brut au lieu de 48.57 euros en 2004. Pour la facturation des prestations de la PFT aux entreprises, le forfait pour l'accompagnement de l'animateur en entreprise et la rédaction d'un compte-rendu de la visite passerait à 57.12 euros (au lieu de 48.57 euros). Le forfait pour l'accompagnement technologique et formation serait de 171.39 euros par demi-journée (au lieu de 145.77 euros). Le reste des prestations est inchangée.

Votants : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-77**

✓ **Sortie pédagogique à la Faculté des sciences à Tours :**

Mme La Provisoire présente le budget prévisionnel de la sortie pédagogique proposée par Mmes Martini et Parrot professeures de SVT le 31 mai 2018 à la Faculté des Sciences de Tours pour 61 élèves des classes de 1S2, 1S4 encadrés par 5 accompagnateurs. Le budget prévisionnel est de 858.00 €. La participation demandée aux familles est de 13.00 €. Le lycée participera à hauteur de 65.00 € (prise en charge des accompagnateurs).

Mme La Provisoire demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de cette sortie, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-78**

✓ Préparation de la rentrée 2018 :

Mme la Provisure rappelle les dispositions légales. Le CA fixe les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires. Le CA n'a pas compétence pour s'exprimer sur le caractère suffisant ou insuffisant de l'enveloppe déléguée. Il n'y a donc pas vote en la matière. Il n'a pas compétence également pour décider de l'ouverture ou de la fermeture de sections, ni pour décider de la création ou de la suppression de postes définitifs d'enseignants. Il peut éventuellement émettre des avis. Les décisions sont du ressort de l'autorité académique.

✓ Prévisions d'effectifs et de structures :

Mme la Provisure présente les évolutions d'effectifs des établissements publics du 2nd degré de l'Académie. Globalement, les effectifs attendus sont en hausse de 605 élèves, soit 266 élèves en plus dans les collèges, 239 élèves en plus dans les lycées généraux et technologiques, 89 élèves en moins dans les lycées professionnels, 189 étudiants en plus pour le post-baccalauréat.

Elle explique la séparation des deux DHG pour la SEP et le Lycée Général et technologique.

Lycée général et technologique:

La prévision d'effectifs pour le 2nd cycle du lycée Rabelais est de 1057 élèves, soit 24 élèves de plus par rapport à la prévision de la rentrée 2017 (1033 élèves, prévision pour la rentrée 2017). De ce fait, la structure pédagogique sera de 33 divisions, 11 en 2nde pour 364 élèves (1 division en moins par rapport à la prévision 2017), 11 en 1^{ère} pour 345 élèves et 11 en terminale pour 348 élèves (1 division en plus par rapport à la prévision de 2017). Pour la section de techniciens supérieurs, la capacité d'accueil sera de 92 étudiants, 26 pour la STS Maintenance des systèmes, 15 en 1^{ère} année pour 0.5 division, 11 en 2^{ème} année pour 0.5 division, 66 pour la STS Management des unités commerciales, 36 en 1^{ère} année pour 1 division, 30 en 2^{ème} année pour une division.

Section d'enseignement professionnel :

La prévision d'effectifs pour la section d'enseignement professionnel est de 91 élèves pour le baccalauréat professionnel « Gestion Administration ». La structure pédagogique est de 3 divisions.

• Dotation horaire prévisionnelle et répartition par discipline :

Madame la proviseur précise que la dotation se compose d'heures postes et d'heures supplémentaires année (HSA). Le tableau récapitulatif des moyens par disciplines (TRMD) est un outil de gestion entre les établissements et les services académiques. Cette phase actuelle vise à déterminer les postes définitifs, création ou suppression. La phase de dialogue et d'ajustement avec les établissements se poursuivra jusqu'au mois de juillet. Elle précise qu'en complément de la dotation composée d'heures postes et d'HSA, est attribuée une dotation d'indemnités pour mission particulière (IMP). Cette indemnité a pour objet de rémunérer des missions exercées régulièrement au sein de l'établissement par des enseignants en dehors du face à face pédagogique. Ces modalités découlent de la mise en œuvre du décret du 20 août 2014 qui introduit des évolutions dans les obligations réglementaires de service des enseignants.

Lycée général et technologique :

La dotation pour la rentrée 2018 est de 1623.11 heures réparties en 1444.57 heures postes et 178.54 HSA. L'écart entre les heures postes constatées, 1336.40 heures et les heures postes allouées, 1444.57 heures, est de 108.17 heures. L'ajustement des besoins et des heures peut être réalisé de la façon suivante :

Heures postes DHG	1444,57
Heures postes, apport constaté	1336,4
Ecart	108,17

Disciplines	Créations	CSD suppressions	Commentaires
Lettres modernes	15		CSR de 6h (heures effectuées par M. Marché pour l'option Cinéma-audiovisuel) Lycée Grandmont Tours + 9 heures
Allemand	7		CSR Collège J Zay Chinon
Anglais	9		CSR 5h SEP + 4 heures
Espagnol	3	8	CSD 8 H pour la SEP
Histoire-géographie	18		
Mathématiques	18		
SII Ingénierie énergie	27	4	4 h MAD Apprentissage + 18h BMP +9h stagiaire
SII Ingénierie mécanique		2	2h MAD Apprentissage
Sciences physiques et chimiques	18		CSR 9h Collège Chinon + 9h (BMP ou stagiaire
SVT	9		CSR Collège Chinon
Education musicale	4		CSR collège de Bourgueil M. Jacquet, assure l'option musique + 3h cinéma audiovisuel
EPS		6	CSD 6 H pour la SEP
Total	128	20	
		108	

Le reliquat de 0,17h sera reversé en HSA.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur les mesures qu'elle propose.

Votants : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0
 ❖ Acte ca Dém'Act n°2018-72

Section d'enseignement professionnel :

La dotation de la section professionnelle est de 142.48 heures réparties en 129.23 heures postes et 13.25 HSA. L'écart entre les heures postes constatées, 108 heures et les heures postes allouées, 129.23 heures, est de 21.23 heures. L'ajustement des besoins et des heures peut être réalisé de la manière suivante :

Heures postes DHG	129,23
Heures postes apport constaté	108
Ecart	21,23

Disciplines	Créations	CSD Suppressions	Commentaires
Espagnol	8		CSR LGT
EPS	6		CSR LGT
Lettres anglais		5	CSD LGT
Mathématiques	8		
Arts appliqués	2		
Biotechnologie	2		
Total	26	5	
	21		

Le reliquat de 0,23h sera reversé en HSA.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur les mesures qu'elle propose.

Votants : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-74**

19h20 : départ de M. Baudry et de M. Moutardier.

✓ **Intervention de Mme Vuillermoz au nom des personnels enseignants :**

Mme Vuillermoz lit une motion rédigée par les enseignants concernant les projets de réforme portés par le ministère de l'Éducation nationale.

Déclaration en annexe

✓ **Intervention de Mme Rainon :**

Mme Rainon sollicite des explications concernant l'épidémie de gastro-entérite qui a touché les élèves du lycée en janvier.

Mme Fernandès explique que le protocole a été appliqué. L'infirmière du lycée a fait un diagnostic de la situation et en a informé les services du Directeur académique.

En ce qui concerne les cas de gale qui ont été signalés au lycée, le médecin de prévention en a été informé. Il en a fait le constat et une information a été donnée aux familles ainsi que le stipule le protocole idoine.

Mme Rainon informe les membres du conseil d'administration que les associations de parents d'élèves ont fait un courrier destiné à Monsieur le maire de Chinon concernant les problèmes de sécurité à abords du lycée.

Aucune réponse n'a été apportée pour le moment. Les associations de parents d'élèves envisagent donc de rédiger un courrier à destination de Madame la Sénatrice et à Monsieur le président de Région.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19h40.

40 professeur(e)s du Lycée Rabelais de Chinon, réuni(e)s le 30 janvier 2018 à l'initiative des délégués SN-FO-LC et SNES ont manifesté leur inquiétude et leur opposition face aux projets de réforme portés par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, ainsi que par la « commission Mathiot » à travers son rapport remis le mercredi 24 janvier et ont adopté à l'unanimité la motion suivante :

Pour défendre le service public d'éducation, le sens de nos métiers et nos conditions de travail, nous appelons :

- à l'ouverture d'un véritable débat sur l'éducation (en commençant par exemple par faire le bilan de la « réforme Chatel » du lycée) et par conséquent **au retrait des projets suivants :**

- **Parcours Sup et le projet de loi « Orientation et réussite des étudiants »**

- **Réforme du Baccalauréat et du lycée (Rapport Mathiot)**

- au retrait de toute mesure anticipée, visant à appliquer dans la précipitation des réformes qui ne sont même pas encore votées.

- au renforcement des moyens attribués à l'éducation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Il y a urgence !

- à multiplier et faire converger les initiatives permettant de faire entendre ces revendications au gouvernement.

- à participer massivement à la grève et au rassemblement du jeudi 1er février (15h place de la préfecture à Tours)